

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 18 décembre 2023, le conseil a adopté le projet suivant :

Projet de Règlement SH-201.8 modifiant le Règlement de lotissement de la Ville de Shawinigan

Le présent règlement a pour objet de modifier le Règlement de lotissement SH-201 de la Ville de Shawinigan afin de :

- prévoir des exemptions de l'obligation de fournir une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels;
- modifier les superficies et dimensions minimales des lots situés à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau;
- prévoir que certains types d'opérations cadastrales ne seront pas soumis à des normes minimales.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

22 janvier 2024 à 16 heures,
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de Règlement SH-201.8 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture de bureau, et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 10 janvier 2024

Me Chantal Doucet
Greffière